



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/408
S/1996/787
25 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 48 de l'ordre du jour
RENFORCEMENT DU SYSTÈME DES
NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 25 septembre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Suède auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration à l'appui du renouvellement du multilatéralisme, publiée à New York, le 25 septembre 1996, par les 16 chefs d'État et de gouvernement des pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Égypte, Inde, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Japon, Mexique, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque et Suède.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 48, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Suède auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Peter OSVALD

ANNEXE

Déclaration à l'appui du renouvellement du multilatéralisme,
publiée à New York, le 25 septembre 1996, par 16 chefs
d'État et de gouvernement

Nous, les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irlande, de la Jamaïque, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la République de Corée, de la République tchèque et de la Suède, nous étions réunis à la veille du cinquantenaire de l'ONU pour exprimer notre soutien à la coopération mondiale. Nous pensions, comme de nombreux gouvernements et organisations civiques, que c'était l'occasion de donner à l'Organisation mondiale les moyens de répondre aux attentes et aux besoins des peuples du monde.

À l'ouverture de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, nous devons regarder la vérité en face : nos espoirs ne se sont pas réalisés. Malgré quelques acquis, aucun progrès décisif n'a été accompli. En fait, les actions unilatérales, le découragement qui se manifeste parmi les États Membres et même un fléchissement de la détermination à remplir les obligations contractées en vertu de la Charte des Nations Unies ont continué d'affecter la coopération internationale. Si le fossé entre la coopération actuelle et celle dont nous avons besoin continue de se creuser, le multilatéralisme sera menacé dans ses fondements mêmes. Les États Membres doivent s'entendre d'urgence sur les réformes à adopter afin que l'ONU puisse relever les défis du XXI^e siècle.

Nos préoccupations concernant le multilatéralisme dépassent le cadre des Nations Unies. La coopération régionale par exemple joue un rôle essentiel dans le renforcement de la coopération mondiale. Toutefois, en l'absence d'une organisation plus forte, les autres formes de coopération internationale manqueront de cohérence. Nous rejetons catégoriquement toute idée selon laquelle la coopération mondiale peut répondre aux besoins et aux attentes des peuples sans qu'il soit nécessaire de renforcer l'ONU.

Nous sommes vivement préoccupés par l'absence de progrès réel dans le renforcement du multilatéralisme. Si les nations ne prennent pas de mesures visant à réformer et à consolider le système des Nations Unies, cela risque d'entraîner un affaiblissement de la solidarité, une multiplication des actions unilatérales, voire des conflits, ainsi qu'un mépris flagrant des normes de droit international et des valeurs communes.

Il est indispensable de prendre des décisions politiques concertées, afin d'introduire des réformes globales dans un délai raisonnable. Nous engageons les nations à redoubler d'efforts, afin que les négociations en cours dans le cadre des Nations Unies puissent aboutir.

Nous demandons que des mesures décisives soient prises, visant à :

- Prévenir les conflits, résoudre les crises et établir la sécurité;

- Soutenir la croissance et l'intégration économiques, ainsi que le développement durable, et lutter contre la pauvreté;
- Promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et le respect du droit international;
- Améliorer l'efficacité et la représentativité de l'ONU.

Tous les pays sans exception doivent acquitter intégralement leurs contributions, de façon ponctuelle et sans conditions. Par ailleurs, le financement de la coopération mondiale dans les domaines économique et social doit être assuré dans l'ensemble du système multilatéral.

Nous demandons instamment aux nations de dépasser leurs préoccupations immédiates, de concentrer leur attention sur leurs intérêts communs à long terme et de faire oeuvre de pionnier. Des initiatives constructives devront être prises, afin de lancer ce processus. Pour notre part, nous intensifierons nos efforts afin d'aider à réformer, renforcer et renouveler la coopération multilatérale.
